Vol. XXXIII — Saint-Boniface, Manitoba, 20 Avril 1904. — No. 23

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis.....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la 7ème séance régulière du 22ème Conseil de la Ville de Saint-Boniface, tenue lundi le 11ième jour d'avril 1904

Présents, Son Honneur le Maire Turenne au fauteuil et Messrs les conseillers Pelletier, Metcalfe, Gauvin, Cusson, P. Couture et Gédéon Couture.

Le procès verbal de la dernière séance et de ses ajournements est lu et confirmé.

Lecture de différentes communications.

Le cons. Gauvin présente le sixième rapport du comité des Finances qui se lit comme suit :

"Votre comité a l'honneur de présenter son sixième rapport :

1o A la lettre de Mons. Jos. Bernier offrant d'acheter certaines débentures de la Ville, qu'il soit répondu que c'est l'intention du Conseil de demander des soumissions au public pour l'achat de ces débentures, et qu'il aura occasion alors de faire sa soumission de nouveau.

2o. Qu'il soit répondu à Messrs Leclerc & Cie., que le Conseil ne peut rien corriger concernant le montant de la taxe personnelle porté dans le rôle de perception.

3o. Qu'il soit répondu à Messrs Kelly Bros., que le Conseil acceptera deux piastres et quatre vingt une cents comme étant la balance due sur leurs taxes de 1903."

Le cons. Pelletier présente le quatrième rapport du comité des Travaux Publics qui se lit comme suit :

"Votre comité a l'honneur de recommander :

1o Qu'aucune pétition adverse suffisamment signée n'ayant été présentée en temps voulu à l'encontre des ouvrages suivants dûment annoncés comme améliorations locales à être payées par cotisations spéciales prélevées sur les propriétés immobilières directement bénéficiées, les dits ouvrages soient faits à la journée sous la surveillance du Surintendant des Travaux Publics, et qu'un ou des règlements soient passés pour autoriser le prélèvement de cotisations spéciales pour en payer le coût, savoir :

2o. Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté sud de la rue Marion depuis la ligne Est d'Oak Avenue jusqu'à la ligne Est de la rue du Collège. Coût approximatif, $495 00.

3o. Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté Est d'Oak Avenue, depuis la ligne Sud de la rue Marion jusqu'à l'extrémité Nord de la dite Avenue. Coût approximatif $260.00.

4o. Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté Ouest de l'Avenue Taché, depuis le chemin Ste Marie jusqu'à la ligne Sud de la troisième rue, dans Norwood. Coût approximatif $260 00.

5o. Un trottoir en madrier de pin, de quatre pieds de largeur, sur le côté Sud de la troisième rue dans Norwood, depuis la ligne Ouest de l'Avenue Taché jusqu'à la ligne Ouest de l'Avenue Chandos, coût approximatif $230.000..

6o. Un trottoir en madrier de pin, de quatre pieds de largeur sur le côté Ouest de l'Avenue Chandos, depuis la ligne sud de la dite troisième rue, jusqu'à la ligne sud de la quatrième rue. Coût approximatif $200.00.

7o. Que le comité ayant pris en considération la pétition de J. H. Sutherland s'opposant à la continuation de la ruelle du bloc 2, sub 69 est d'opinion que la ruelle devra se faire telle qu'annoncée, sauf à payer au pétitionnaire telle compensation spéciale que le conseil croira juste.

8o. Que le secrétaire trésorier reçoive instruction de donner les avis requis par la loi que les travaux suivants seront faits comme améliorations locales à être payées par les propriétés directement intéressées et bénéficiées au moyen d'une cotisation spéciale prélevée pendant dix années, savoir :

9o. Une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Dumoulin et Notre Dame, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue St. Joseph.

10o. Une autre ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Marion et Goulet depuis l'Avenue Taché jusqu'à la ligne est des lots 7 et 14½ du bloc 2 subdivision du lot de paroisse No 89, Saint-Boniface, cette ruelle devant être la continuation en droite ligne vers l'Ouest de la ruelle déjà en existence dans le bloc 2 susdit."

Le cons. P. Couture présente le premier rapport du comité de Police et Feu en ces termes :

"1o. Votre comité ayant pris connaissance des devoirs et attributions de Louis Lafranchise tels que définis dans le cinquième rapport du comité des Travaux Publics en ce qui regarde les charges d'inspecteur du feu, chef de brigade de feu, concourt dans la dite définition des dits devoirs et attributions qui seront considérés comme étant ceux définis par ce comité.

2o Qu'il soit répondu à M. Jules Laurent le remerciant de ses offres de services.

3o. Que les lettres de J. N. Collin offrant ses services comme constable, et A. A. Andrews soient filées.

4o. Que le premier rapport de la cour de Police pour cette année présenté le 28 mars dernier soit accepté, et le montant de $31.90 entré au débit de la caisse."

Le cons. Cusson présente le huitième rapport du comité d'Eau et Eclairage en ces termes :

1o. Votre comité recommande que les communications suivantes soient filées : Epping Carpenter Co., Drummond McCall & Co., Robb Engineering Co, F. C. Laberge, 26 février 1904.

2o. Que le compte de M. Lamontagne pour dommage causé par l'eau soit payé au montant de $16.50, par arrangement et sans préjudice.

3o. Que les comptes de Thos Black, $10.50, Pattinson & Ellbeck $10.00, The Hudon Electrical Supply Co., $4.00, Collin Co, $8 90, Thos Black, $135.00, M. Lamontagne (bois) $65.00, Allaire et Bleau, $104.56 L. Laurendeau, $13 50 soient payés.

4o. Que des soumissions soient demandées par la voie des journaux suivants : Le *Manitoba* et le *Telegram* une insertion par semaine, jusqu'au 28 avril courant, pour le creusage, remplissage etc., pour poser conduites d'eau de l'aqueduc et pour la construction de l'usine hydraulique suivant les devis fournis par l'ingénieur Laberge.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons G Couture que le surintendant des Travaux Publics soit requis de faire l'examen du pont de la Rivière Seine et de faire rapport s'il y a lieu d'y faire des réparations. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. G. Couture que le cons. Gauvin soit continué dans ses fonctions de promaire jusqu'au 1er. juillet prochain. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Metcalfe que le contrat de la Ville aux Sœurs de la Charité cédant une partie du chemin Ste Marie soit signé par le maire et le Sécretaire-Trésorier et remis aux Sœurs en échange d'un contrat par elles à la Ville cédant une partie du lot 85 pour l'élargissement de la rue de l'Hopital. Agrée.

Proposé par le cons. Pierre Couture, secondé par le cons. Metcalfe qu'une somme $25.00 soit votée à l'Association des pompiers de Winnipeg pour les services rendus dans les deux derniers incendies de Norwood. Agréé.

Proposé par le cons. Pierre Couture, secondé par le cons Metcalfe, que le chef de police soit autorisé à faire faire et poser des écritaux indiquant le nom des rues partout où il n'y en a pas déjà et où le besoin s'en fait sentir, et aussi à se procurer des numéros et à les poser sur les maisons dans toutes les rues de la Ville. Agréé.

Le cons. Gauvin introduit le règlement No. 234 étant un règlement pour créer et ouvrir certaines ruelles. Ce règlement est lu une première fois, puis une seconde fois, est adopté en comité général, lu une troisième fois et passé.

Le cons. Pelletier présente le le cinquième rapport du Comité des Travaux Publics en ces termes :

1o. "Votre Comité recommande que les devoirs et attributions de Louis Lafranchise récemment engagé par la Ville soient définis comme suit :"

"Il sera surintendant des Travaux Publics, Inspecteur du Feu et des bâtisses y compris la plomberie, Inspecteur des égoûts, Chef de la brigade de feu.

A suivre sur la 4ème page

Le Manitoba.

Mercredi, 20 Avril 1904

CAUSERIE AVEC LA VERITE

Nous avons dit que, *pour le moment*, la rupture du lien colonial nous entrainerait à l'annexion

La *Vérité* nous fait remarquer que cette proposition n'est pas prouvée.

Assurément non, elle ne l'est point. En dissertant sur ces graves éventualités, il faut tenir compte d'une multitude de choses contingentes qui peuvent inopinément surgir et renverser les théories les plus plausibles. Nous ne pouvons donc qu'exprimer des opinions. Nous n'aurons de certitude qu'après que les évènements seront accomplis

La *Vérité* parait bien en être au même point que nous là-dessus : car, elle ne présente son opinion que comme *vraisemblable*.

Cette opinion la voici : il y aurait, dit-elle, plus de *vraisemblance* à soutenir que le Canada, colonie britannique, est beaucoup plus exposé à l'annexion que le serait le Canada Etat indépendant.

Cette nouvelle proposition nous parait extraordinaire; mais enfin, nous admettons qu'elle puisse, en effet, se soutenir. Toutefois, notre confrère nous admettra bien à son tour, n'est-ce pas, qu'elle n'est pas plus prouvée que la nôtre. Aussi bien, il ne réclame pour elle que le bénéfice de la *vraisemblance*. Et encore, pour lui donner cette couleur de vraisemblance, il lui faut *supposer* une guerre *possible* entre les Etats-Unis et l'Angleterre, et une défaite *probable* de celle-ci.

Nul ne contredira qu'il n'y ait ici beaucoup de vague et d'aléa.

Si les choses devaient arriver absolument dans cet ordre, sans nul doute, nous tomberions aussitôt aux mains des Etats-Unis. Mais il y a lieu de se demander, d'abord, si cette guerre *possible* est prochaine ?

Nous ne le croyons pas.

Etant données les relations mutuelles des deux pays, les efforts manifestes qui ont été faits pour établir ces rapports d'amitié mutuelle, les alliances toujours de plus en plus nombreuses entre les familles patriciennes des deux peuples, les grands intérêts que les uns et les autres ont à sauvegarder même en dehors de nous, les enjeux qu'il y aurait de part et d'autre dans une guerre,—enjeux auxquels la pensée des hommes d'Etat des deux puissances ne peut manquer de s'arrêter—tout cela nous assure, à notre avis, une assez longue période de paix. Or, pendant cette période de paix, notre Canada poursuivra sa course dans la vie, grandissant et se fortifiant. Si bien qu'au bout de ce temps, protégés que nous serons encore par la métropole, nous ne serons point une proie si facile pour nos voisins, lesquels, bien qu'on en puisse dire, nous auraient mis le grappin dessus avant aujourd'hui si le lion britannique n'avait été là. Preuve que les Etats-Unis n'entrevoient pas eux mêmes sans appréhension la perspective d'une lutte armée entre eux et l'Angleterre.

L'Angleterre a récemment éprouvé des revers; ou, pour nous exprimer plus exactement, ses succès n'ont pas été si prompts que la nation l'espérait. D'où l'on serait tenté de conclure à la faiblesse de son armement et au déclin de sa force.

La conclusion ne serait pas en tous points rigoureuse.

Du reste, on pourrait avec autant de raison affirmer que, éclairé par la leçon, elle mettra promptement ses forces militaires sur un pied effectif.

A tout prendre, la défaite de l'Angleterre, en un cas guerre avec leurs cousins du Nouveau Monde, n'est pas aussi probable qu'il le semble à la *Vérité*.

Il faudrait encore examiner le cas où la victoire irait se loger sous les drapeaux anglais au lieu d'aller s'abroiter à l'ombre de celui qui flotte au sommet du capitole. Sans l'examen de cette éventualité, pour le moins aussi probable que l'autre, le débat ne serait pas complet. Néanmoins, ce n'est pas l'occasion, croyons-nous, de nous attarder à cet aspect de la question, qui pourrait s'élargir par bien d'autres côtés; nous nous bornons à le signaler.

L'exemple de la guerre hispano-américaine, avec ses divers incidents, n'est pas fait pour nous convaincre.

Depuis longtemps les Etats-Unis convoitaient Cuba, comme ils convoitent tous leurs voisins, y compris le Mexique. L'état d'insurrection presque continuel de l'île fortunée leur servit de prétexte pour entrer en scène. Ils savaient que l'Espagne, mal armée, avec une flotte aux antiques carènes, avec un roi adolescent, un gouvernement instable, paralysé par l'antagonisme de factions diverses, ne pouvait point opposer une résistance efficace à leurs secrètes et sinistres ambitions. Pourquoi se sont-ils fait céder Porto-Rico ? Pourquoi ont-ils laissé un semblant d'indépendance à Cuba ? Pourquoi sont-ils allés aux Philippines ? Pourquoi laissent-ils en paix le Mexique ?

Ils ont pris ce qui était à leur convenance, et quelque chose de plus. Ils sont allés aux Philippines parceque cela entrait dans leurs visées impérialistes. C'est là d'abord qu'ils sont allés, ce qui prouve que la prise de ces îles n'a pas été le résultat de leur campagne militaire, mais la réalisation d'un dessein prémédité, conçu longtemps avant la déclaration de la guerre. Quand on veut prendre rang parmi les grandes puissances, quand on veut jouer à l'empire, il convient d'aller planter son drapeau au loin, d'avoir des terres par de-là les océans, d'avoir des ports de mer un peu partout d'où l'on puisse rayonner, faire sentir son influence et d'où les flottes puissent s'élancer au premier signal vers les quatre coins du monde. Les Philippines, qui sont par elles-mêmes tout un royaume, ont, comme possession stratégique, une valeur bien autrement importante, pour les Etats-Unis, que le Mexique.

Le Mexique, ils ne l'ont point encore pris, c'est vrai ; ou du moins, ils ne l'ont pas pris tout entier. Ils se contentés d'en accaparer une bonne tranche il y a quelques décades. Qui peut dire que dans cinquante ans, le reste ne sera pas devenu l'un des Etats de l'Union.

Rien d'étonnant qu'ils n'aient pas pris le Mexique au moment de l'imbroglio his-panc-américain. Ils n'étaient pas en guerre avec ce pays. Celui-ci ne leur avait donné aucun sujet de grief. A moins que l'honneur et la bonne foi ne soient entiérement disparus de la terre, le monde civilisé se serait soulevé contre une pareille piraterie. Avec cela que le président actuel du Mexique, nonobstant ses dispositions anti-cléricales, s'est montré homme de gouvernement. Sous sa direction, sa patrie a repris de la vie. A son appel, la nation qui a noyé dans le sang les velléités impérialistes de Maximilien, aurait su défendre encore une fois ses libertés. Des gens avisés comme le sont nos voisins ne vont pas compromettre une victoire certaine par l'exhibition intempestive d'un trop fort appétit. Nous sommes loin d'attribuer la paix et l'indépendance actuelle du Mexique au désintéressement ou à la magnanimité de la république américaine.

Quant à Cuba, les Etats-Unis ont parcouru la première étape. Ils sont à reprendre haleine. Peu doute qu'ils ne se remettent bientôt en marche pour consommer leur œuvre spoliatrice.

Quoiqu'il en puisse être de toutes les considérations que nous venons d'exposer, il en est d'autres qui nous paraissent concluantes.

Notre position n'est pas celle du Mexique. L'importance de ce pays pour les Etats-Unis n'égale pas la nôtre. Nos voisins gagneraient en somme peu de choses, à part le territoire, à son annexion.

Avec nous, c'est différent. Nous avons deux mers, des forêts riches en essences et presque inépuisables, des mines, des chemins de fer, des prairies qu'on appelle déjà les greniers du monde, des lacs, des voies fluviales hors ligne; nous avons notre Saint-Laurent, la plus belle route commerciale qui soit au monde peut-être et dont nos voisins sont jaloux, dont ils ont besoin ; nous avons encore l'immensité de nos domaines, nous avons l'énergie de nos populations; nous avons, en un mot, un ensemble de ressources, de richesses, d'avantages et d'activité qui a fait dire du Canada qu'il était la plus belle colonie de l'Angleterre, et qui en fait une proie désirable. Les Etats Unis l'ont toujours convoité; ils le convoitent encore. Et il serait possible de croire que, laissés à nous mêmes, dans un état de faiblesse inéluctable, nos voisins seraient soudainement pris de pudeur et respecteraient cette faiblesse en respectant notre autonomie !!!

La faiblesse d'un état n'est pas naturellement une protection. Cela peut arriver par exception, par suite de l'insignifiance où l'on peut être réduit, ou par des arrangements diplomatiques.

Ce dernier cas est celui de la Belgique. Mais combien de temps cela durera-t-il ? Nul de ceux qui se tiennent au courant des événements n'ignore que depuis 1830, le sort de ce noble pays a été plusieurs fois discuté dans les chancelleries européennes.

Mais, dit-on encore, si nous étions indépendants, les Etats-Unis n'auraient aucun prétexte d'occuper et d'annexer notre pays.

C'est avoir trop de confiance dans cette nation de Carthaginois modernes. Les prétextes, ils naissent toujours quand il y a des intérêts en jeu. Or, nous venons d'établir que notre pays offrent suffisamment d'avantages pour exciter l'intérêt !

Ce serait aussi facile de les faire naître à notre égard qu'il est devenu tout-à-coup facile de de les faire éclore quand il s'est agi de Cuba et, plus récemment, de Panama. Les caprices audacieux de quelques industriels, l'ambition démesurée d'un groupe de marchands, une visée de capitaliste, les explosions, soit d'un coté de la frontière, soit de l'autre, de quelques cerveaux déséquilibrés ou simplement enthousiastes, tout, en un instant, pourrait devenir poudre et mitraille au bénéfice de la doctrine Monroe.

Nous sommes donc forcés de répéter : ou le maintien du lien colonial avec toutes nos libertés acquises, ou l'annexion. L'indépendance ne pourrait être qu'un état transitoire vers ce dernier terme.

Nous devons un mot d'excuse à notre confrère pour lui avoir infligé un article de cette longueur. D'une autre part, il ne sera peut-être pas fâché d'avoir l'occasion de se faire une idée de ce que l'on peut dire à l'encontre de sa thèse.

Notes Politiques

Un orateur ministériel a admis dit *l'Evénement*, que le Grand-Tronc-Pacifique coûtera 83 millions au pays. M. Laurier, qui prétendait, l'an dernier, que nous nous en tirerions pour 13 millions, n'a pas dû aimer cette admission de son partisan.

La vérité est que l'entreprise pourra coûter deux fois cette somme. Mais qu'importe, c'est déjà beaucoup que l'on admette 83 millions : beaucoup pour la discussion, beaucoup pour éclairer l'opinion publique. Quatre-vingt-trois millions, c'est une hypothèque de quinze piastres à ajouter au fardeau dont est actuellement grevé chaque citoyen. Allez-y ; mes amis, allez voter pour 83 millions au profit des américains. M Blair a dit que c'était une folie, mais on lui a clos le bec en le payant dix mille piastres par année. Vous, à qui on ne donnera rien, payez et votez pour le Grand-Tronc.

M. BORDEN ET La Question du Transport

La politique des conservateurs

TELLE QU'AFFIRMEE PAR LEURS CHEFS

Voici, en entier, la politique du parti conservateur sur la question du transport. Un moment de réflexion suffira au lecteur pour en saisir toute l'importance :

"Que le parlement regrette que le gouvernement se soit engagé à accorder de nouvelles concessions aux promoteurs de la compagnie du G. T. R. et que ces concessions seront de nature à faire disparaitre quelques-unes des prétendues garanties sur lesquelles se fondait le gouvernement pour soumettre au Parlement la mesure préparée définitivement. Que cette Chambre regrette qu'en asseyant de fixer définitivement le problème si important des transports, le gouvernement n'ait pas cherché d'abord à avoir l'assistance et les conseils d'experts capables et indépendants dont il eût été facile de se procurer les avis qui auraient été soumis au parlement dans la présente session si le gouvernement avait agi raisonnablement et avec vigueur et avait tenu compte de l'importance du travail et de l'intérêt en jeu, ainsi que l'urgence dont avait parlé le premier-ministre.

PREMIERE NECESSITE, L'ECONOMIE

"Que cette Chambre est d'avis qu'en prenant en considération ces problèmes, en essayant de faire naitre ou de développer un système quelconque de transportation nationale, notre but doit être de fournir les moyens les moins coûteux de faire circuler nos produits et d'expédier nos importations, d'assurer leur expédition par les voies canadiennes et les ports canadiens, et dans ce but de rendre nos voies canadiennes les plus économiques et aussi les plus faciles, de livrer à la colonisation nos riches territoires, de stimuler le trafic entre les provinces et d'unir entr'elles par des liens plus étroits les sections séparées de notre pays.

LES MOYENS A PRENDRE

"Que pour arriver à ce résultat nous devrions avoir constamment en vue le but suivant :

"A" Développer et propager le système d'exploitation des chemins de fer par le gouvernement et mettre l'administration des voies ferrées à l'abri du contrôle et de l'influence politique.

"C" Assurer au public le contrôle absolu et complet des tarifs et des facilités de trafic en échange d'une assistance raisonnable pour la construction et l'amélioration des voies ferrées.

"C" Améliorer et agrandir notre réseau de canaux pour accroitre nos routes fluviales et aménager nos ports nationaux des grands lacs du Saint-Laurent et de l'Ouest.

"D" Perfectionner le système d'élévateurs, d'entrepôts et de distribution.

"E" Obtenir sous l'autorité ou la direction du gouvernement ou bien, le cas échéant, en vertu du droit de propriété ou du gouvernement un droit de passage ou de circulation lorsqu'une ligne peut servir à plusieurs compagnies et fournir ainsi un transport économique et un service utile.

"Que le contrat proposé ne répond pas à ces vues et au contraire met en danger leur réalisation.

OBLIGATIONS SANS GARANTIES

"Que d'après le dit contrat le gouvernement a virtuellement astreint le pays à une association avec deux compagnies de chemins de fer à des conditions qui obligent le peuple à fournir le capital et à courir le risque, tandis que les deux compagnies récoltent des avantages énormes et obtiennent des concessions sans compensations pour le pays.

"Que le contrat projeté ne garantit pas que le transport se fera par des routes canadiennes et par des ports canadiens, mais laisse le contrôle de la transportation à une corporation dont la politique et les intérêts peuvent être de favoriser une diversion vers les ports des Etats-Unis

'Que ce projet engage le pays à des obligations virtuellement suffisantes pour construire tout le chemin de fer projeté tandis que la portion la plus profitable doit devenir en vertu de l'arrangement, la propriété directe des compagnies.

"Que le contrat permet à une des compagnies d'obtenir de l'autre, sans paiement, pour $25,000 000 d'actions, avec droit à des dividendes que le public devra payer.

"Que tout en permettant de déclarer ces dividendes sur les actions, qui peuvent être ainsi acquises, le gouvernement n'a pas protégé le public contre l'élévation des tarifs que ces dividendes vont entrainer.

"Que le présent contrat, non seulement ne pourvoit pas au prolongement du chemin de fer Intercolonial, mais encore lie le pays à un projet destiné à retardé de cinquante années ou d'un siècle peut-être toute tentative qui pourrait être essayée au Canada afin d'établir ou de propager un système national de chemins de fer possédé et contrôlé par le public.

NOS VOIES DE COMMUNICATIONS PAR EAU

"Que ce projet ignore les avantages économiques du transport par eau et déprécie la valeur des grandes voies de navigation intérieures qui sont la propriété du Canada, voies qui, si elles sont négligées ou utilisées seulement partiellement, seront bientôt accaparées par nos voisins qui s'en serviront pour détourner notre commerce vers leurs grands centres.

"Que ce projet engage le pays à la construction de bien des centaines de milles de chemins de fer à travers un pays virtuellement inexploré, sans tenir compte pue les résultats des explorations pourraient démontrer l'imprévoyance de l'entreprise.

"Que ce contrat impose au pays un plan brutalement entrepris, comportant des obligations tellement lourdes qu'elles peuvent mettre en péril l'amélioration et le développement d'autres voies de transport plus conformes aux besoins de tout le Canada.

LA MANIPULATION FAVORISEE

'Que ce contrat met à la disposition des promoteurs de l'entreprise sans restriction aucune, le pouvoir de manipuler et négocier, des émissions considérables de bons et de valeurs bien que les obligations du pays doivent dépendre en somme de ces transactions et que l'intérêt public en ce qui a trait aux frais de trafic soit exposé à souffrir de l'augmentation du capital qui peut en résulter.

"Que cette Chambre est d'avis qu'au lieu de ratifier le présent contrat tel que modifié, l'Etat devrait dans l'intérêt public prendre l'initiative et mener à bonne fin un système de canaux de transportation basé sur les données suivantes :

UN RESEAU COMPLET

"1. Construire immédiatement ou assurer la possession par le pays de toutes les lignes de chemins de fer allant de l'est au Pacifique qui peuvent être nécessaires au développement toujours croissant de notre région occidentale.

"2. Prolonger le chemin de fer Intercolonial jusqu'a la baie Georgienne prolongement et amélioration dans la province de Québec et dans les provinces maritimes.

"3. Développer et améliorer nos canaux et de nos voies fluviales, assurer l'aménagement complet et efficace de nos ports nationaux sur l'Atlantique et le Pacifique ainsi que sur le St-Laurent et les Lacs.

"4. Faire l'exploration et le relevé complèt du pays entre Québec et Winnipeg, dans le but de nous mettre en mesure de construire les lignes de chemins de fer qui pourront être considérées comme répondant le mieux au besoins de l'intérêt public.

"Que dans le but d'atteindre ces résultats le gouvernement, conformément à la politique qu'il a énoncée dans l'arrêté ministériel du 19 mai 1903, devrait mettre immédiatement à profit les conseils et l'assistance des meilleurs experts possibles."

Ville de St-Boniface

AQUEDUC—SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à mardi le 28 Avril courant pour les ouvrages suivants:

1e Construction d'une usine hydraulique ou maison des pompes et chaudières à vapeur.

2e Creusage, étançonnage et remplissage de tranchées pour la pose des conduits d'eau.

Des chèques acceptés de $250.00 pour le premier ouvrage et de $ 00.00 pour le second devant accompagner les soumissions.

Saint-Boniface 12 Avril 1903

THEO. BERTRAND
Sec. Trésorier.

MUNICIPALITE DE MONTCALM

AVIS

Est par les présentes donné aux contribuables de la dite municipalité que le rôle d'évaluation de 1904 a été retourné à mon Bureau et accepté par le conseil.

Toute personne est invitée d'examiner le dit Rôle de cette date jusqu'au cinquième jour de mai 1904 et toute personne désirant porter plaintes contre le dit rôle devra le faire le ou avant le cinquième jour de mai 1904 en adressant sa plainte au Secrétaire-Trésorier soussigné.

Le conseil siégera en cour de Révision pour considérer les dites plaintes s'il y en a et reviser le dit rôle le (17) dix septième jour de mai 1904 à Letellier à dix heures Avant-midi.

Donné sous ma signature à St-Jean Baptiste ce 21ème jour de mars A. D. 1904

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trésorier.

Terre a Vendre

A ceux qui désirent des terres à bon marché pour l'élevage nous offrons les terres suivantes que nous possedons dans le district de St. Laurent à des termes excessivement faciles, à comptant, balance en 7 paiements et à des prix très bas variant de $3.50 à $5 50 l'acre

S W	36 16 4 W.
S W & S ½ N W	24 17 4 W.
N E & E ½ N W	1 16 4 W
S W 16 & N ½ N W	9 17 3 W
N E 6 & S ½ S E	7 16 3 W
S W 20 & N ½ N W	17 16 3 W
S W 36 & N ½ N W	25 16 3 W
S E & W ½ N E	32 16 3 W
S W & S ½ N W	28 16 3 W
S E 4 & W ½ S W	3 17 3 W
S W 18 & N ½ N W	7 17 3 W
N W 22 & S ½ S W	27 17 4 W
S W & S ½ N W	31 17 4 W

La Compagnie Foncière de Manitoba.

M. J. A. M. DE LA GICLAIS,
Agent,
355 Main Street, Winnipeg

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Total de Minots*
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE,
Acting chief clerk,
Provincial Lands, Winnipeg

J. J. GOLDEN,
Provincial Gouvernement Agent,
617, Main Street, Winnipeg.

Le Crucifix proscrit

En France, un usage très ancien faisait placer un crucifix dans chaque prétoire M. Combes ayant cessé de croire, la foi des autres l'importune, à moins qu'elle ne l'épouvante. Les crucifix lui semblent de trop et il vient de donner l'ordre de les faire disparaître des tribunaux.

"Une seule chose d'ailleurs étonne dans cette mesure dit le *Journal des Debats*, peu suspect de cléricalisme : le choix du moment. Pourquoi le président du conseil a-t-il attendu si longtemps ? Pourquoi a-t-il attendu que les chambres fussent séparées ? Nous l'ignorons.

"Les circonstances, d'ailleurs, ne changent rien au fait. Celui-ci demeure et portera ses fruits. Les conséquences, assurément, ne seront pas immédiates,ni très apparentes. Le nouveau froissement infligé aux consciences ne se traduira pas bruyamment. Il s'ajoutera toutefois aux autres et augmentera la masse des rancunes et des haines qui commencent à s'accumuler. La suppression des crucifix est dans son genre une petite persécution, et c'est uniquement pour cela, du reste, que le gouvernement l'a décidée. Mais en se laissant aller ainsi à des manifestations qui n'ont même plus une apparence de justification la faction qui nous domine creuse chaque jour plus profondément le fossé qui la sépare du pays véritable et chaque pas qu'elle fait dans la voie inique et absurde ou elle marche se trouve de la sorte un pas vers la chute, lointaine peut-être, mais à coup sûr inévitable."

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Aurons-nous une fanfare cet été ?

—1000 immigrants anglais sont arrivés à Winnipeg hier.

—L'eau monte toujours sur la rivière Rouge. Nous espérons cependant qu'il n'y aura pas de dégâts.

—Chez ALLAIRE & BLEAU, broche barbelée,meilleur marche

—Nos rues sont maintenant à peu près séchées. La neige est partie sans trop faire de boue.

—Les bicycles font leur réapparition. Espérons que ceux qui rouleront sur nos trottoirs auront une allure modérée.

—Le Conseil de Ville de Winnipeg veut imposer une taxe de $500.00 aux vendeurs de cigarettes.

La température est belle, quoique froide. Dimanche les visiteurs se promenaient nombreux au soleil.

—On demande, un étudiant pharmacien sachant les deux langues; s'adresser, avec les détails nécessaires, à Léo Pambrun & Cie., Somerset, Man.

—M. N. H. Houde a décidé d'abandonner son écurie de louage; il offre en vente ses chevaux, voitures, harnais etc., le tout sera vendu en bloc ou séparément au désir de l'acheteur.

—On verra, en lisant notre compte rendu municipal, que la Ville se propose d'assigner des numéros à nos édifices publics et à nos maisons. Nous croyons que c'est là une bonne démarche. Numérotons-nous !

—M. Victor Mager a subi la semaine dernière une perte évaluée à près de $4.000 par un incendie qui a détruit ses serres et un hangar à grain ; on ne connait pas encore l'origine de l'incendie.

—Nous n'avons pas encore de lumières dans nos rues. La Winnipeg Street Railway Company se décidera peut-être à remplir son contrat d'ici à "l'année qui vient."

—Un ouvrier, de nationalité étrangère, travaillant à l'élévateur de la Crown Grain Company,à Saint-Boniface,a failli se tuer vendredi en tombant d'une hauteur considérable. On l'a transporté à l'hôpital de Saint-Boniface. Blessures graves à la tête et aux côtes.

M. Aimé Bénard, qui tenait avec tant de succès l'hotel Grand Central, à Winnipeg, vient de vendre l'établissement à M. Philibert l'Heureux, de Norman Ontario. M. L'Heureux a pris possession du Grand Central vendredi. M. Bénard a aussi vendu son hotel de Norwood, à M. Martineau, d'Elie. A Saint-Boniface, M. Joseph Cusson a pris jeudi possession du Canadian Northern Hotel, dirigé jusqu'ici par M. Gabriel Arial. Ces transactions importantes se sont effectuées au bureau de M M. Andrews&Bernier,qui agissaient pour toutes les parties intéressés.

DÉCÈS

Madame Fra. Jean, de cette ville, vient de perdre son père, M. Louis Létourneau, décédé dimanche dernier à Victoriaville, P.Q., à l'âge de 84 ans. Les funérailles du vénérable vieillard ont eu lieu à Somerset M. et Madame Jean sont dans la province de Québec depuis quelque temps et ont pu par conséquent être présents au décès et aux funérailles de M. Létourneau.

Nous offrons à Madame Jean et à toute la faimlle l'expression de nos sincères condoléances.

Attaque soudaine de Paralysie

CETTE ATTAQUE ARRIVE APRES DES MOIS ET DES ANNEES DE SURMENAGE. IL Y A TOUJOURS DES SYMPTOMES PRECURSEURS

C'est une erreur de croire que les personnes robustes et pleines de vie sont frappés de paralysie.

Toutes les maladies nerveuses sont lentes à venir, et, par cette raison, leur victime ne s'aperçoit de rien jusqu'au jour ou la prostration se produit.

Le dégoût de la vie, l'insomnie, l'irritabilité, le manque de mémoire, la faiblesse de la pensée, la faiblesse musculaire, l'indigestion, le mal de tête, le vacillement de nerfs, le sentiment de dépression et de fatigue sont des symptômes précurseurs de la maladie.

La Dr Chase's Nerve Food arrête la dépréciation des nerfs ; elle fourni un sang nouveau,crée une énergie nouvelle et restore tout le système nerveux

Il n'y a pas d'autre moyen d'éviter la prostration nerveuse et la paralysie

Les stimulants et les narcotiques ne font que hâter l'effrondement. Un traitement restauratif est nécessaire.

Le progrès de la reconstruction physique est nécessairement graduel mais vous pouvez être sûr que chaque dose de la Dr Chase's Nerve Food vous soulagera.

Il est de votre devoir d'étudidier vos symptômes et de prévenir les résultats affreux d'une maladie de nerfs.

Dr Chase's Nerve Food, 50 cts la boite,chez tous les marchands ou chez Edmanson Bates&Co ; Toronto. Afin de vous protéger contre les imitations nous plaçons le portrait et la signature du Dr Chase sur chaque boite.

BELLE GUERISON DE Mme PELLETIER

COMMENT LE BIEN-ETRE ET LA JOIE RENAISSENT DANS UNE BRAVE FAMILLE.

L'ESPERANCE ET LA GRATITUDE FONT PLACE AU DECOURAGEMENT.

Comme toujours, ce sont les Pilules Rouges qui guérissent les femmes atteintes de maladies que les Médecins disent inguérissables.



Monsieur et Madame Pelletier et leur petite famille.
72A Avenue Labelle, Montréal.

La réputation des Pilules Rouges est depuis longtemps établie. Aussi, est-ce le grand remède de toutes les femmes malades, et dans tous les cas les plus difficiles des phases accidentées de leur existence, les Pilules Rouges sont partout réputées souveraines.

C'est par légion que se recueillent, en tous lieux, les plus flatteuses attestations en faveur des distingués spécialistes de la Compagnie Chimique Franco-Américaine.

Voici un éloquent témoignage qui fut donné tout dernièrement à un représentant de "La Presse."

Madame D. Pelletier demeure à Montréal, au n° 72 A Avenue Labelle. C'est la mère de cette gracieuse petite famille dont nous avons la bonne fortune de reproduire ici la photographie. Madame Pelletier fut atteinte de la grippe, et elle resta longtemps dans un état de faiblesse extrême. Elle a de plus souffert d'un érysipèle et de troubles sérieux dans l'estomac. Elle marchait péniblement, souffrait d'engourdissements qui l'affectaient sérieusement et elle était de plus sujette à de violents maux de tête. Son mal s'aggravait de jour en jour. Son médecin de famille lui conseilla finalement les Pilules Rouges. Le résultat ne fut pas lent à se faire sentir. Dès la troisième boîte elle remarqua déjà un mieux sensible, mais elle trouva bon d'en prendre douze boîtes sans interruption.

Madame Pelletier déclare que les Pilules Rouges l'ont parfaitement rétablie. Il y a deux ans qu'elle a ainsi obtenu sa guérison et depuis sa santé ne laisse rien à désirer sous aucun rapport. Elle a repris son embonpoint d'autrefois, ses forces sont meilleures que jamais, enfin c'est une tout autre personne en quelque sorte rajeunie et florissante de santé.

Madame Pelletier ne regarde pas l'ouvrage et le travail n'altère aucunement son excellente constitution.

Son mari se réjouit de son changement extraordinaire. Le bonheur est donc parfait dans cette noble famille qui bénira toujours ce bienfaiteur réel sauvant sa mère affectionnée et tendre.

Madame Pelletier est tellement reconnaissante envers les Médecins Spécialistes de la Cie Chimique Franco-Américaine qu'elle cherche, par tous les moyens possibles, à propager les Pilules Rouges. Elle recommande à toutes les femmes d'en faire l'essai dès le premier vestige de maladie quelconque. Elle voudrait en causer librement avec toutes les personnes de son sexe, car elle est persuadée que les Pilules Rouges surpassent en excellence tous les remèdes connus. Madame Pelletier en a constamment chez elle et, si elle se sent quelque peu fatiguée, ou mal en train, vite elle a recours à son remède toujours infaillible.

Et c'est pour payer un juste tribut de reconnaissance qu'elle s'empresse de nous autoriser à nous servir de son nom pour faire ressortir l'évidence de ces faits que tout le monde est à même de constater.

LES PILULES ROUGES NE SONT QUE POUR LES FEMMES.

Les Pilules Rouges portant le nom de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, se vendent 50 cts la boîte ou six boîtes pour $2.50. Si votre marchand ne les tient pas, nous vous les enverrons, sur réception du prix, soit au Canada ou aux Etats-Unis.

Les Médecins Spécialistes de la Cie Chimique Franco-Américaine donnent des consultations gratuites à toutes les femmes malades qui viennent les voir, chaque jour de la semaine,excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au n° 274 rue St-Denis, Montréal. Les dames qui se sentent souffrantes et qui demeurent trop loin pour profiter de cet avantage, sont invitées à donner par écrit une description complète de leurs maux. Les Médecins Spécialistes les liront attentivement et s'occuperont d'une manière consciencieuse à leur indiquer le traitement qui leur est nécessaire. Adressez vos lettres :

Cie Chimique Franco-Americaine,

274, RUE ST-DENIS, MONTREAL

TORONTO EN FEU

Les dépêches nous apprennent qu'un feu terrible ravage Toronto depuis hier. Pertes jusqu'à présent, $12,000,000.

MENUS PROPOS

Ci-git Charlot le paresseux,
Lequel, à son heure dernière,
S'écria : Que je suis heureux !
Je vais n'avoir plus rien à faire.

***

En classe. A propos des quatres points cardinaux :

Le maitre—Vous avez en face de vous le nord ; à votre gauche, l'ouest ; à votre droite ; l'est. Qu'avez-vous derrière vous derrière votre dos, mon petit ami ?

L'élève. — Monsieur j'ai un clou qui me fait horriblement souffrir.

Il est impossible de trouver un emplâtre égale au "The D. & L." Menthol que l'on imite Procurez-vous le véritable. Pour douleurs aux côtés, douleurs au dos, points ou douleurs aiguës, il est sans égal. Fait par Davis & Lawrence Co., Ltd.

Ville De Saint-Boniface.

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme amélioration locale le trottoir ci-après mentionné, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, Savoir:

Un trottoir de 8 pieds de largeur, en madrier de pin sur le côté Sud de l'avenue Provencher, depuis la ligne ouest de l'avenue Taché jusqu'à la ligne Ouest de la rue Aulneau coût approximatif $710 00

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière(frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté de la rue sur laquelle sera fait le dit trottoir, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'interêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectee, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit-cidessus.

St. Boniface, 6 Avril 1904.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Sécretaire Tresorier.

Les riches comme les pauvres font usage de Pain-Killer. Il est pris à l'intérieur pour crampes, coliques et diarrhée. Appliqué à l'extérieur il guérit les entorses, enflures aux muscles, etc. Evitez les contrefaçons ; il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, celui de Perry Davis. 25c et 50c

DEMANDE Un homme pour représenter "The Canada's Greatest Nurseries," à St-Boniface et dans les campagnes environnantes, en vue de vendre des arbres fruitiers, arbrisseaux, racines, roses, vignes, etc. Assortiment de première classe, exempte des maladies fréquentes aux arbres. Position parmanente pour un bon homme. Termes généreux, assortiment fourni gratuitement, salaire payé toutes les semaines.

STONE & WILLINGTON

Fonthill Nurseries, over 800 acres

TORONTO - - - - ONTARIO

PERDU : Une paire de lunettes montée en or; depuis l'église jusqu'à la rue La Verandrye. Celui qui trouvera ces lunettes est prié de les remettre au MANITOBA.

ON DEMANDE : un jeune homme, d'au moins quinze ans et bien recommandé, pour aider à la porterie et à la taillerie du collège. Sous la direction d'un habile tailleur il pourra facilement apprendre ce métier. S'adresser au collège.

ON DEMANDE : Un fermier recommandé pour prendre charge d'une ferme soit à gages ou pour les revenus de la ferme. S'adresser aux Bureaux du MANITOBA.

CARSLEY & CO.,

334 Rue Principale,

Avis Public

A vendre à bas prix et conditions faciles six fermes de 160 acres chacune dans les environs de l'Eglise et de la Station de La-Broquerie. S'adresser à MAXIME BISSON, LaBroquerie ou à,

LECOMTE & LAGIMODIERE,
Agents d'Immeubles,
197 Rue Lombard, Winnipeg.

Nos Affaires Municipales

Suite de la 1ère page.

"Comme chef de la brigade du feu et comme inspecteur du feu, il sera soumis au Comité de Police et de Feu, et pour ses autres fonctions, il dépendra du Comité des Travaux Publics desquels dits comités il devra suivre les directions et exécuter les ordres."

"Il aura comme assistant jusqu'à nouvel ordre, M. J. B. Poirier actuellement à l'emploi de la Ville."

"Ses devoirs comme Surintendant des Travaux Publics sont définis par le règlement No. 16".

"Ses devoirs comme Inspecteur du feu et chef de la brigade du feu sont définis par le règlement No. 146."

"Il est entendu que les termes de travaux publics s'appliquent aussi à tous les travaux de l'aqueduc actuellement en cours et qui doivent se continuer jusqu'à complètement."

"2o. Que les deux lettres de Mr. A R. Ibbotson en date du 10 juillet 1903 et du 21 février 1904 concernant les approches de la traverse de l'embranchement du C. N. R sur Oak Avenue soient filées, la compagnie écrit que l'ouvrage serait commencé aussitôt que le temps le permettrait.

"3o. Que le Secrétaire-Trésorier, ayant transmis à la compagnie des chars électriques une copie de la lettre de Mons. A Waller réclamant $17 20 de dommage pour bris de voiture occasionné par le mauvais état dans lequel la rue a été laissée par la Compagnie, il soit répondu à Mons. Waller que le Conseil s'est occupé de son affaire, mais que dorénavant il ne tiendra aucun compte de ses communications, à moins qu'elles ne soient écrites dans des termes plus polis"

"4o. Que les lettres de Mons. W. Phillips, surintendant de la Winnipeg Electric Street Railway Co. en date du 18 mars, et celle de The Waterous Engine Work Co. en date du 16 mars, soient filées."

"5o. Qu'il soit répondu à Mons- R. H. Metcalfe demandant, à la date du 6 novembre dernier, l'ouverture des rues sur la Commune, que le Conseil s'occupera de cette question quand un plan aura été fourni indiquant exactement les endroits où ces rues doivent se faire.

"6o. Que la lettre circulaire de Mons. W. F. Lee en date du 2 de mars, soit filée."

7o. Que la lettre circulaire de Mons. R G O'Maley, inspecteur des mauvaises herbes pour la Province, soit filée, et que Mons. Liguori Gagné soit nommé pour cette année, inspecteur de mauvaises herbes de la ville."

"8o. Qu'il soit répondu à "The Ontario Asphalt Black Co" que le Conseil remercie la Compagnie pour l'envoie d'un échantillon de ses blocs de pavage, et qu'il accordera une attention particulière à ce système de pavage à la première occasion."

"9o. Que la lettre de Messrs. Hough, Campbell & Ferguson accompagnée d'un avis de demande d'incorporation par The Great Lakes & North-West Transportation Co. soit filée.

"10o. Que la Rat Portage Lumber Co. soit requise de faire deux culverts, l'une à la rue St. Joseph et l'autre à la rue du Collège à travers le lot 88 d'ici au 13 courant, après quoi la Ville la fera faire aux dépens de la Compagnie.

"11o. Qu'un plan soit préparé, indiquant la déviation des rues Thibault et des Meurons près du C. N. R."

"12o. Que le compte de Mr. A. Lemay, $108.10 soit accepté et payé."

Tous les rapports, présentés à cette séance sont adoptés.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Cusson qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et des présidents des différents comités soit formé pour assister au Conseil de Ville de Winnipeg lundi prochain avec l'avocat de la Ville, afin de protester contre la fermeture de la rue Broadway. Agréé.

Et la séance est levée.

FEUILLETON DU MANITOBA.

No. 14

LE RENEGAT

DEUXIEME PARTIE

MARTYRE

II

LA MESSE

Trois jours après, s'étant remis au travail malgré une petite fièvre qui ne s'était pas encore calmée, il fut obligé de se coucher de bonne heure.

Au coup de minuit, Geneviève, qui avait veillé son mari et que l'inquiétude empêchait de dormir, entendit s'ouvrir et se refermer la porte de la chambre de Gustave. Elle se leva et vit Bonchamps en état de somnambulie, comme déjà une fois elle l'avait aperçu, seulement il ne frottait pas ses mains. Ses paupières étaient à demi fermées, son visage était par contre, de la même pâleur livide. Il monta l'escalier d'un pas régulier de mécanique, jusqu'à la porte de son cabinet de travail qu'il ouvrit et referma doucement. Geneviève entra sans bruit derrière lui.

Debout devant une table, il faisait le geste de nouer autour de son cou comme un châle dont il croisait les extrémités sur sa poitrine, puis il enfila un long vêtement qu'il serra d'une ceinture imaginaire, dont il rangea les plis autour de ses jambes et tira les manches autour de ses bras. Ensuite il glissa ses mains le long de son cou, se courba comme pour enfiler un autre vêtement et, entourant son corps de ses mains, il fit le geste d'attacher un cordon.

Enfin il salua devant la table, et prenant de la main droite un objet imaginaire sur lequel il posa à plat la main gauche, il s'avança d'un pas grave, les yeux baissés, vers son bureau qu'il salua, et sur lequel il déposa l'objet qu'il semblait porter. Il chercha dans un livre, le feuilleta et l'étendit tout ouvert à l'angle droit du bureau. Tous ces mouvements s'accomplissaient lentement, avec solennité. Il se tourna vers Geneviève. La lumière de la lune tombait en une large plaque de la fenêtre en pente sur Gustave, éclairait son visage sans barbe, ses longs cheveux, ses traits livides, ses yeux baissés, ses mains jointes, sa posture humble dans son vêtement de de nuit, tout ce sceptre blanc qui resplendissait sur le fond sombre de la pièce, au milieu des tentures arabes aux larges raies rouges et bleues, sur le tapis persan aux couleurs effacées.

Geneviève sentait qu'elle commençait à comprendre, et elle n'osait pas se fier à son pressentiment. Elle rapprochait cette scène de celle à laquelle elle avait assisté précédemment. Elle avait envie de s'enfuir et elle restait clouée là, la poitrine oppressée, les yeux agrandis par l'épouvante. Le somnambule s'était placé devant le bureau, à quelque distance. Il s'inclina, levant le bras droit, fit le signe de la croix et commença :

—"Introibo ad altare Dei"...

—Mon Dieu ! Mon Dieu ! cria Geneviève. Il dit la messe. Il est prêtre !

Elle poussa un grand cri tomba à la renverse.

Ce cri, le bruit de la chute, réveillèrent Bonchamps. Il se sentit très malade, ne comprit pas où il se trouvait. Rêvait-il ? n'était-il pas dans son lit ? Et s'il se trouvait réellement dans son cabinet de travail, comment et pourquoi y était-il venu ?

Il se tâta, toucha les objets, puis se rappela le grand cri qu'il avait entendu et qui l'avait réveillé. Faisait-il parti de son rêve aussi ?

Il marcha vers la porte et butta contre un corps. Il se baissa et reconnu Geneviève. Comment était-elle là, évanouie ?

Telle était sa stupeur, que ce ne fut qu'au bout d'un instant qu'il comprit qu'elle avait besoin de secours. Lui-même se sentit tout détraqué. Il ouvrit la porte, appela dans l'escalier. La voix blanche qui sortit tout d'abord de sa gorge, l'étonna. Sa voix se raffermit. Ses appels furent entendus. La femme de chambre arriva et donna des soins à sa maîtresse.

La grande préoccupation de Bonchamps, les suivants, fut de deviner les circonstances qui les avaient amenés, lui et sa femme, dans son cabinet de travail, et quels incidents s'y étaient passés.

Une fièvre cérébrale se déclara chez Geneviève. Elle délira. Son mari, qui ne quitta pas son chevet, comprit seulement qu'il lui était arrivé un grand malheur, mais lequel ? Il ne put l'apprendre.

Dès qu'elle put réfléchir, Geneviève pensa à la révélation terrible qui lui avait été faite. Ce fut la chrétienne qui souffrit tout d'abord en elle. Ce ne fut qu'ensuite qu'elle envisagea l'horreur de sa position et celle de sa fille.

Des raisonnements sérieux détruisaient pourtant les conjectures fondées sur les deux scènes de somnambulisme. Comment Bonchamps aurait-il pu contracter ce mariage, s'il avait été prêtre ? La loi française ne le lui permettait pas.

Sa méthode de travail, qui consistait à ajuster l'une à l'autre les différentes pièces d'un type, et à s'halluciner volontairement pour le voir et le décrire d'après vision, méthode qu'il employait, non seulement pour peindre des personnages, mais aussi pour reproduire des paysages, des monuments, jusqu'aux plus petits objets ; cette méthode, grâce à laquelle il obtenait des effets de rendu, qui faisaient dire de son style que tout tableau lui serait inférieur en coloris, cet abus de l'imagination avait bien pu amener seul le somnambulisme.

Gustave avait été très pieux dans son enfance, il n'en faisait pas mystère. Des désirs, des souvenirs anciens se réveillaient peut-être dans la vie secondaire du somnambulisme, et, y prenant corps, occasionnaient des scènes effrayantes.

Elle lui demanda à quel ouvrage il travaillait en ce moment. Il préparait pour l'Académie un rapport comparé sur l'influence des castes sacerdotales et des ordres religieux sur les civilisations européennes et asiatiques. Ce sujet aussi le portait à penser au sacerdoce.

D'un autre côté, la pensée de la prêtrise de son mari était entrée comme un coup de foudre dans l'esprit de Geneviève et y laissait des traces profondes. Elle l'observait et lui trouvait des gestes de mains, une démarche, une façon de porter la tête et de parler, qui sentaient l'ecclésiastique.

Il s'aperçut qu'il était observé, et, sachant qu'il avait eu une attaque de somnambulisme, il compara le ton embarrassé des réponses de Geneviève sur ce sujet, avec sa franchise ordinaire, il réfléchit à l'émotion qu'elle avait ressentie, il examina les pensées qui l'avait agité lui-même les jours précédents, et conclut que, suivant neuf probabilités sur dix, il avait révélé quelque chose d'important sur son passé de missionnaire.

Mais quoi ? jusqu'où était allé cette confidence ? Il ne savait. Il aurait voulu s'observer ; mais comment faire, puisque la nuit il n'était plus conscient de lui-même ? Il s'efforça de se distraire pendant le jour, mais ses efforts pour s'écarter de ses pensées ordinaires l'y ramenaint au contraire avec plus de force.

Geneviève eût désiré consulter un médecin sur l'état de son mari, mais comment le faire sans lui raconter les détails ? Pouvait-elle admettre un tiers dans cette confidence ? Il n'y avait qu'à son frère qu'elle pouvait en parler.

Ainsi une existence horrible se préparait, dans ce ménage où chacun gardait un secret contre l'autre, et tout le poids de ces douleurs devait retomber sur le cœur de l'apôtre !

III

ESQUISSE

Geneviève n'eut pas de longues journées à passer dans l'incertitude de son malheur. Elle s'était guérie lentement et non pas complètement.

Un mois après la terrible nuit où elle était tombée évanouie, elle entendit dans l'escalier le frôlement bien connu produit par le pas de son mari. Elle se leva, le suivit, et vit se dérouler la même scène.

Bonchamps fit les gestes de revêtir les ornements sacerdotaux et s'avança vers son bureau que, dans son somnambulisme il prenait pour un autel. Il commença humblement prosterné :

—"Introibo ad altare Dei..."

Sa voix s'étrangla. Il recommença.

—"Introibo Dei..."

Et ne put encore continuer.

Il répéta cet effort infructueux jusqu'à sept fois.

Alors, il tomba à genoux, et, les bras tendus vers le ciel, pleurant et sanglotant, il s'écria :

—Pardon ! Pardon ! Il me semble que si je pouvais dire cette messe, je serais pardonné.

Mon Dieu, ayez pitié de moi, le défroqué ! ayez pitié de ma femme ! ayez pitié de ma fille ! Frappez-moi, punissez-moi, mais épargnez-les, elles qui sont innocentes de mon crime !

Et c'était navrant et épouvantable, que ce visage de somnambule livide et marbré de taches verdâtres, que la révélation de la lutte horrible qui, sous le masque paisible du savant admiré et respecté de tous torturait le cœur de ce prêtre apostat !

Geneviève le comprit bien et, si elle frémit en entendant la confirmation de ses doutes, elle fut remplie d'une immense pitié pour ce criminel qui pleurait sa faute avec de telles larmes.

Peu à peu le bon air de l'Anjou et les soins dont l'entouraient son mari et sa fille, redonnèrent quelques forces à Geneviève. On put la conduire au bord de la Loire durant les heures les plus chaudes de l'après-midi. On l'asseyait dans un fauteuil de jonc, et elle se distrayait à voir nager de petits canards familiers qui venaient manger à ses pieds, à suivre les courbes des hirondelles de rivage égratignant du bout de l'aile la face de l'eau, ou à voir disparaître à l'horizon les vols des mouettes blanches.

(A Suivre)